



PERMANENT REPRESENTATION OF PORTUGAL
TO THE OSCE

EU2007.PT
Portugal 2007- Presidency of the European Union

Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne

Conseil Permanent n° 687

8 Novembre 2007

Déclaration de l'Union européenne en réponse aux co-Présidents du Groupe de Minsk et au Représentant personnel de la Présidence en exercice pour le conflit du Haut-Karabakh

L'Union européenne souhaite la bienvenue aux co-Présidents russe et français du Groupe de Minsk, à M. Carpenter et au Représentant personnel de la Présidence en exercice, Ambassadeur Andrzej Kasprzyk, pour le conflit du Haut-Karabakh, et les remercie de leurs rapports.

L'Union européenne salue particulièrement les efforts des co-Présidents du Groupe de Minsk pour parvenir à une solution négociée du conflit. L'Union européenne réitère à cette occasion son attachement au Groupe de Minsk et renouvelle son entière confiance aux co-Présidents pour faire progresser la recherche d'un règlement politique du conflit au Haut Karabakh, qu'elle considère comme vital pour l'avenir de la région. Nous invitons les Parties à privilégier la voie d'un dialogue constructif et les encourageons à tirer un meilleur profit des efforts déployés par les co-Présidents.

Nous souhaitons également exprimer notre appréciation pour le travail du Représentant personnel de la Présidence en exercice pour le conflit du Haut-Karabakh Ambassadeur Andrzej Kasprzyk, L'Union européenne attache une grande importance à la poursuite de ses activités de surveillance du cessez-le-

feu sur la ligne de contact qui contribuent à réduire les tensions dans la zone de conflit et à prévenir toute dégradation de la situation. A cet égard, l'Union européenne appelle à la reprise sans délai de ces missions de surveillance, qui sont interrompues depuis le 10 juillet, et invite les Parties à garantir les conditions de sécurité nécessaires à la bonne mise en œuvre du mandat confié au Représentant personnel. L'Union européenne apprécie également le soutien logistique apporté par le bureau de l'ambassadeur Kasprzyk pour faciliter sur le terrain la mission des co-Présidents. Enfin, nous regrettons vivement que les recommandations faites à l'issue de la mission conduite en octobre 2006 par le Coordinateur économique et environnemental de l'OSCE avec le soutien du bureau du Représentant personnel et relative aux incendies dans la région n'aient toujours pas été mises en œuvre. Nous estimons que ces mesures sont pourtant de nature à renforcer la confiance entre les Parties.

Monsieur le Président, l'Union européenne tient à nouveau à exprimer sa profonde déception face à l'absence d'avancées lors de la réunion de Saint-Pétersbourg entre les Parties, qui a constitué une occasion manquée, et regrette vivement que celles-ci aient échoué à approuver les principes de base d'un règlement pacifique du conflit proposés par les co-Présidents. L'Union européenne note que ceux-ci ont depuis multiplié leurs rencontres avec chacun des Ministres et leurs navettes dans la région pour maintenir le dialogue entre les deux Présidents, en dépit de cet échec. Dans le contexte des élections présidentielles qui se tiendront en 2008 successivement en Arménie et en Azerbaïdjan, l'Union européenne presse les Parties de surmonter leurs dernières divergences et à sécuriser les progrès enregistrés dans les négociations au cours des trois dernières années.

En prévision de ces scrutins, nous invitons chacune des Parties à mettre en œuvre les recommandations formulées par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE à l'occasion de précédentes élections et à lui adresser, dans des délais raisonnables, une invitation pour les observer. L'Union européenne encourage chacune des Parties à renforcer sa coopération avec le BIDDH de l'OSCE en prévision de ces élections et forme le vœu qu'elles se déroulent dans chaque pays de façon

libre et démocratique, conformément aux engagements internationaux pris par chacune des Parties.

Comme elle l'a déjà souligné à plusieurs reprises, l'Union européenne rappelle que les efforts des co-Présidents ne pourront aboutir que si les Parties prennent leurs responsabilités et consentent les compromis nécessaires. Elle les exhorte à cette occasion à faire preuve de la vision et du courage indispensables à la conclusion d'un accord équilibré sur les principes de base de règlement du conflit, et à éviter toute action ou déclaration susceptibles de nuire aux efforts de négociation en cours.

L'Union européenne réitère sa détermination à travailler étroitement avec les Parties à la promotion de la stabilité et de la prospérité ainsi qu'à la consolidation de la démocratie et de l'état de droit dans la région, et à renforcer avec elles ses relations de coopération dans le cadre de la Politique européenne de voisinage.

La Turquie, la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine^{*}, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association Européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.

* La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.